

CHINE

Dates des élections: septembre 1987 à mars 1988

But de la consultation

Renouvellement des membres du Congrès populaire national à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République populaire de Chine, le Congrès populaire national, est composé de 2978 députés élus pour 5 ans au scrutin indirect.

Système électoral

Les députés sont choisis par les congrès populaires des 21 provinces, des cinq régions autonomes et des trois municipalités relevant directement du Gouvernement central et par les forces armées, chaque collège de délégués étant proportionnel au nombre d'électeurs de la circonscription; le député des zones rurales représente une population huit fois plus importante, numériquement que celle représentée par son collègue du secteur urbain. Sont électeurs et éligibles au Congrès les citoyens âgés de 18 ans révolus, sains d'esprit et jouissant de leurs droits politiques.

Les candidats au Congrès populaire national sont désignés suivant un processus de consultation démocratique allant de la base à l'échelon supérieur et vice versa. Les partis politiques et les organisations populaires peuvent proposer des candidats conjointement ou séparément. Tout groupe d'un minimum de dix électeurs ou députés peut également recommander des candidats. Le choix final revient au Parti communiste chinois.

Les députés sont élus parmi ces candidats à la majorité simple de leurs collèges électoraux respectifs. Si le nombre de candidats obtenant cet aval majoritaire dépasse l'effectif de députés à élire, ceux qui reçoivent le plus grand nombre de suffrages sont déclarés élus. Dans le cas contraire, il est procédé à un second scrutin à l'issue duquel sont déclarés élus les candidats qui obtiennent le plus de voix (mais pas moins d'un tiers des suffrages exprimés).

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Circonstances et déroulement de la consultation

Lors de la première session de la septième législature du Congrès populaire national (CPN), qui a eu lieu du 25 mars au 13 avril 1988, 11 résolutions ont été adoptées, dont

certaines visant à la promotion de la réforme économique. A cette occasion, les membres du CPN ont également élu M. Yang Shangkun Président de la République et confirmé M. Li Peng à la tête du Conseil d'Etat (Cabinet) qu'ils ont renouvelé.

Abordant les questions économiques, M. Li a souligné l'inflation aiguë, la qualifiant de grand problème du pays. Mettant ensuite l'accent sur la nécessité du développement progressif de la production agricole, notamment céréalière, qui pourrait constituer une des priorités futures, il a toutefois mis en garde contre toute réforme économique de grande envergure adoptée à la hâte.

1. Répartition des sièges au Congrès populaire national

Formation politique	Nombre de sièges
Parti communiste chinois	2978

2. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	2344
Femmes	634
	2978